

**RÉPONSES DE GAZIFÈRE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
(LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE POUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES DE  
GAZIFÈRE INC. POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 AU 31 JANVIER 2022**

---

**GAZ NATUREL PERDU**

- 1. Références :** (i) Pièce [B-0014](#), GI-3, Document 1.2.2, p. 2;  
(ii) Pièce [B-0014](#), GI-3, Document 1.2.2, p. 4.

**Préambule :**

(i) *« L'ensemble des travaux réalisés aux cours des années 2020 et 2021 auront permis d'identifier le besoin d'effectuer certains ajustements, lesquels ont été mis en place, ainsi qu'un élément d'importance occasionnant une révision des factures d'achat de gaz naturel pour les mois d'octobre 2021 à février 2022. »* [nous soulignons]

(ii) *« De plus, l'identification de l'anomalie dans le Système de la station Gatineau en début d'année 2022, occasionnant une révision et correction des factures d'achat de gaz naturel sur plusieurs mois, a favorisé la mise en place de nouvelles procédures afin d'éviter que de telles situations se reproduisent sans détection rapide.*

[...]

*Ces procédures prévoient non seulement les responsabilités et actions en cas d'écart entre les volumes achetés et vendus, mais également celles à entreprendre lors d'une enquête sur les écarts, le cas échéant, ou de rectifications de factures.*

[...]

*À cet effet, une nouvelle équipe chez Gas distribution and Storage (ci-après « GDS ») sera mise en place prochainement afin d'enquêter davantage sur la question et de déterminer si les processus mis en place sont adéquats. L'objectif principal de cette nouvelle équipe sera d'étudier les causes profondes du gaz perdu, de formuler des recommandations pour le réduire et le contrôler, et de mettre en œuvre un modèle de maintien et de gouvernance chez GDS. Bien que cette nouvelle équipe sera mise en place chez GDS, le distributeur est optimiste que les actions qui découleront de leur travail permettront d'améliorer la connaissance du gaz perdu et de favoriser sa réduction chez Gazifère.»* [nous soulignons] [note de bas de page omise]

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez préciser l'élément d'importance et l'anomalie dont il est question aux références (i) et (ii).

**Réponse 1.1 :**

**L'élément d'importance et l'anomalie réfèrent à l'événement expliqué plus en détail à la pièce B-0013, GI-3, document 1.2.2, dossier R-4199-2022, à la section 3. Voici un extrait de cette preuve :**

**« En effet, il appert que le Système de la station Gatineau aurait été mis hors service pendant un court instant en octobre 2021, possiblement en raison d'une panne de courant. Lors du retour en fonction des appareils, le système informatique de lecture du compteur (ci-après « RTU ») s'est remis à fonctionner selon les paramètres par défaut, ce qui a créé une distorsion entre les paramètres du compteur Coriolis et ceux du RTU, ayant pour résultat de transmettre des lectures erronées. Cette anomalie a été identifiée en février 2022 et un travail de correction de la facturation a été entrepris, résultant en des ajustements majeurs sur les factures d'achat de gaz naturel pour les mois d'octobre 2021 à février 2022. Cette correction a entraîné une réduction importante du taux de gaz perdu pour l'année 2021, passant de 6,65 % à 2,32 %. »**

**Pour l'année 2022, cette correction a fait passer le taux du gaz perdu de 5,38% à 1,79%.**

- 1.1.1 Veuillez notamment indiquer si l'élément identifié constitue un évènement ponctuel ou récurrent dans le fonctionnement de la station Gatineau. Veuillez préciser si cet élément est désormais corrigé. Veuillez élaborer.

**Réponse 1.1.1 :**

**L'élément identifié a été dûment corrigé et représente une situation exceptionnelle due à un évènement hors du contrôle de Gazifère.**

**Tel que mentionné à la réponse 12.1 de la demande de renseignements no 1 de la Régie, déposée dans le cadre du dossier R-4199-2022, afin qu'un tel évènement puisse être évité ou détecté plus rapidement, Gazifère a mis en place de nouvelles procédures prévoyant les responsabilités et actions de chacune des entités et départements concernés en cas d'écart entre les volumes achetés et vendus, ainsi que les mesures à entreprendre lors d'une enquête sur les écarts, le cas échéant, et/ou de rectification de factures.**

- 1.1.2 Veuillez quantifier l'impact monétaire associé à la révision des factures d'achat de gaz naturel pour les mois d'octobre 2021 à février 2022, tel qu'indiqué à la référence (i). Afin d'illustrer votre réponse et à titre indicatif, veuillez déposer les données relatives à cette révision pour les mois d'octobre 2021 à février 2022.

**Réponse 1.1.2 :**

**Les données ci-dessous représentent les impacts de la correction sur les factures d'achat de gaz naturel :**

	Avant ajustement		Après ajustement		Ajustement net	
	\$	Volumes (m3)	\$	Volumes (m3)	\$	Volumes (m3)
Oct	2 722 448	16 055 631	1 835 979	11 470 862	(886 470)	(4 584 769)
Nov	3 487 308	20 623 965	3 089 536	18 566 709	(397 772)	(2 057 256)
Dec	4 732 182	27 504 023	4 373 398	25 648 415	(358 784)	(1 855 608)
Total 2021	10 941 938	64 183 619	9 298 913	55 685 986	<b>(1 643 026)</b>	<b>(8 497 633)</b>
Jan	8 180 106	41 521 794	7 093 209	36 385 157	(1 086 897)	(5 136 637)
Fev	5 981 048	30 851 929	5 513 251	28 641 138	(467 797)	(2 210 791)
Total 2022	14 161 153	72 373 723	12 606 460	65 026 295	<b>(1 554 694)</b>	<b>(7 347 428)</b>

1.2 Veuillez élaborer quant à l'opportunité de déposer en suivi, les conclusions et les recommandations découlant des travaux de GDS portant sur les causes du gaz naturel perdu et particulièrement, en lien avec le réseau de distribution de Gazifère. Veuillez élaborer.

**Réponse 1.2 :**

**Dans la mesure où le taux de gaz perdu constaté en fin d'année est supérieur à 1%, Gazifère propose d'effectuer un suivi sur l'évolution des travaux de GDS dans le cadre de la Fermeture des livres 2023. À ce moment, elle veillera à partager les conclusions et recommandations découlant des travaux de GDS qui ont un impact sur le réseau de Gazifère, le cas échéant.**

**PGÉE**

- 2. Références :**
- (i) Pièce [B-0035](#), p. 9, tableau 7;
  - (ii) Pièce [B-0009](#), p. 6, note 12.
  - (iii) R- 4043-2018, [D-2019-088](#), p. 136, par. 497.
  - (iv) R-4209-2022, pièce [B-0097](#), p. 9 et 10.
  - (v) Pièce [B-0035](#), p. 18, note 4 du paragraphe intitulé « Références ».

**Préambule :**

- (i)

**Tableau 7**  
**Récapitulatif financier – Évaluation de programme**

Programme	Prévu <sup>13</sup>	Réel
Évaluation des économies réelles, révision des coûts incrémentaux et révision du calcul du TCTR du PGEÉ 2021	9 364 \$	14 775 \$
Évaluation de processus -Thermostat intelligent	7 800 \$	13 370 \$
Évaluation de processus – Chauffe-eau à condensation (CI)	6 250 \$	8 958 \$

(ii) « L'écart s'explique principalement par l'augmentation significative des coûts de main-d'œuvre contractuelle depuis la préparation du budget 2022 au printemps 2020. En effet, la pénurie de main-d'œuvre et la forte inflation de 2022 ont eu un impact significatif à la hausse sur les coûts de la main-d'œuvre contractuelle comparativement au budget, et ce malgré une baisse de ces coûts en 2022 comparativement à 2021, tel qu'expliqué à la note 5 plus haut. »

(iii) « [497] La Régie demande donc à Énergir, Gazifère et HQD, lors de demandes d'ajustement à la marge présentées, le cas échéant, dans un dossier tarifaire, de la présentation des résultats aux rapports annuels et de l'examen des Plans directeurs, de baser leurs calculs du TCTR, du TP et du TNT sur les consignes du National Standard Practice Manual for Assessing Cost-effectiveness of Energy Efficiency Ressources 2017, notamment quant aux coûts et bénéfices liés aux opportunistes, aux bénévoles et aux clients « entraînés ». La Régie demande que ces tests soient présentés sous forme monétaire et sous forme de ratio. Elle s'attend à ce que, minimalement, les Distributeurs présentent lors de ces dossiers la formule de calcul utilisée. »

(iv) Toutes les formules apparaissant au lexique.

(v)

## RÉFÉRENCES

- (1) Moyenne des projets réalisés en 2014 et 2015.
- (2) Dunsky Expertise en Énergie, Offre de programmes d'efficacité énergétique 2017 de Gazifère, [pièce B-0241](#), GI-29, document 5, dossier R-3969-2016, page 13.
- (3) Calculé à partir des économies d'énergie (m<sup>3</sup>) \* aide financière unitaire (0,33 \$/m<sup>3</sup> en 2019, sur la base des projets de 2014 et 2015; 0,30 \$/m<sup>3</sup> en 2020 sur la base des mesures non reprises par TEQ.
- (4) Frais pour l'évaluation de dossier par un consultant externe. Moyenne d'un coût de 2 000 \$ pour un bâtiment existant et 1 500 \$ pour un bâtiment neuf, ajustée pour l'**inflation** (2 % par an).
- (5) Offre de programmes d'efficacité énergétique 2019-2020 de Gazifère, R4043-2018, [C-GI-0006](#), GI-1, document 2, p.29.

### Demandes :

- 2.1 Veuillez confirmer que les dépassements de coûts par rapport aux prévisions apparaissant à la référence (i) se justifient par le contexte évoqué à la référence (ii). Veuillez élaborer. Dans la négative, veuillez expliquer.

### Réponse 2.1 :

**Les dépassements de coûts par rapport aux prévisions se justifient principalement par une augmentation du taux horaire du consultant. Par ailleurs, une implication accrue du consultant a été nécessaire pour répondre aux différentes demandes de renseignements déposées dans le cadre du processus réglementaire de la fermeture des livres 2021 et portant sur l'évaluation des économies réelles pour l'année 2021, ce qui a engendré des coûts plus élevés que ceux prévus initialement.**

- 2.2 Gazifère ne présente pas les formules utilisées pour le calcul des tests économiques, tel que la Régie s'y attendait (référence (iii)). Veuillez confirmer que les formules ayant été utilisées sont identiques à celles décrites à la référence (iv). Dans la négative, veuillez fournir les formules utilisées et en justifier le choix.

### Réponse 2.2:

**Les formules utilisées par Gazifère pour le calcul des tests économiques sont équivalentes à celles présentées au lexique de la pièce mentionnée en référence (iv). Gazifère souhaite toutefois apporter les précisions suivantes:**

- a. **Gazifère ne mesure pas d'effet de bénévolat pour ses programmes et utilise plutôt les effets de distorsion dans le calcul des indicateurs 'nets' (« économies nettes »). Les effets de distorsion sont calculés comme suit : 1 – taux d'opportunité (%) + effet d'entraînement (%);**

- b. Gazifère ne calcule pas le nombre de participants net. Lorsque les calculs présentés dans le lexique indiquent « participants nets » ceci est remplacé par « nombre de participants x effet de distorsion ».**

**Il est à noter, par ailleurs, que le test du participant et le test du coût total en ressources incluent également les impacts sur la consommation d'électricité, lorsque pertinent.**

- 2.3 Gazifère utilise un taux d'inflation à 2 % pour certains programmes et certaines composantes, comme mentionné par exemple à la référence (v). Veuillez élaborer quant à la pertinence d'utiliser ce taux d'inflation dans le contexte économique prévalant actuellement.

**Réponse 2.3 :**

**Gazifère a conservé les mêmes paramètres économiques généraux que ceux retenus lors de l'établissement des budgets et cibles pour le PGEÉ2022, ce qui inclut les taux d'actualisation, taux d'inflation et coûts évités.**

### **SUIVI DES PROJETS D'INVESTISSEMENT**

- 3. Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#), GI-7, doc. 2, note 2;
  - (ii) Pièce [B-0021](#), GI-7, doc. 2;
  - (iii) Pièce [B-0021](#), GI-7, doc. 3.

**Préambule :**

(i) « (2) *L'écart volumétrique négatif du secteur résidentiel s'explique par un changement du type d'habitation réellement construite dans ce projet. Au cours de l'année 1 du projet, l'entrepreneur a décidé de remplacer la construction des maisons de type unifamiliale par la construction de résidence de plus petite taille (semi-détachés). De plus, le projet compte 6 clients de moins que prévu au cours de la première année. Le retard dans la mise en gaz du projet contribue également à expliquer cet écart. En ce qui concerne l'écart volumétrique négatif du secteur commercial, toute chose étant égale par ailleurs, la consommation de cette clientèle suit la même tendance que l'écart d'addition de clients. Les volumes de ce secteur sont aussi affectés par le fait qu'un client commercial a retardé l'ouverture de son entreprise en raison de la pandémie et a débuté son utilisation du gaz naturel en 2022.* »

(ii) Gazifère présente le suivi du projet Meredith pour l'année 2022.

(iii) Gazifère présente l'analyse de rentabilité du projet Meredith pour l'année 2022.

**Demande :**

- 3.1 En référence (ii), la Régie note des écarts négatifs de 57 % dans le secteur résidentiel et de 97 % dans le secteur commercial entre les volumes réels et ceux autorisés préalablement. En référence (iii), les volumes annuels totaux représentent pour le secteur résidentiel, 250 340 m<sup>3</sup> à l'an 3 et 270 020 m<sup>3</sup> à partir de l'an 4 et pour le secteur commercial, 14 984 m<sup>3</sup> à l'an 3 et 110 972 m<sup>3</sup> à partir de l'an 4. En tenant compte des précisions fournies en référence (i), veuillez préciser le lien entre les écarts négatifs en référence (ii) et les projections de volumes à la hausse en référence (iii).

**Réponse 3.1 :**

**Pour le secteur résidentiel, Gazifère prévoit que tous les clients seront branchés à l'an 3. Conséquemment, Gazifère estime que ces clients devraient présenter une année complète de consommation à partir de l'an 4, ce qui explique l'augmentation de volumes entre les années 3 et 4. Toutefois, tel qu'expliqué en référence (i), les prévisions volumétriques à partir de l'an 4 ont été révisées à la baisse par rapport à ce qui avait été prévu initialement, principalement à cause du changement du type d'habitation par l'entrepreneur qui prévoit désormais la construction d'habitations de plus petite taille.**

**Pour le secteur commercial, Gazifère estime qu'à terme, les volumes devraient être similaires à ce qui a été prévu initialement. Toutefois, certains branchements ont été reportés, si l'on compare aux prévisions initiales, ce qui explique l'écart négatif entre les volumes réels et prévus. Par ailleurs, le client commercial qui avait retardé l'ouverture de son entreprise en raison de la pandémie a commencé à utiliser du gaz naturel en 2022, tel que mentionné en référence (i). Cela explique l'augmentation de la consommation de gaz naturel entre l'an 3 et l'an 4 pour le secteur commercial.**

## PROGRAMMES COMMERCIAUX

4. Références : (i) Pièce [B-0026](#), p. 6 et 7;  
(ii) Pièce [B-0027](#), GI-8, doc. 1.1.

### Préambule :

- (i) « 1.1.2 Révision des additions de clients et des volumes commerciaux

*Tel qu'indiqué dans le cadre du dossier R-4199-2022, il a été nécessaire de revoir la configuration de certains immeubles à la demande de la Ville de Gatineau. Selon la nouvelle configuration, 4 immeubles ont pu être construits sur le terrain des promoteurs, maximisant ainsi l'espace constructible sur ce terrain. Conformément aux nouveaux plans, Gazifère n'aurait pas dû prévoir un 5e immeuble. Un problème de communication entre le promoteur et Gazifère est à l'origine de cette situation. Cet ajustement fait en sorte de soustraire un client de la projection d'addition de clients, soit l'équivalent de 200 000 m<sup>3</sup> dans le secteur commercial.*

[...]

*Gazifère est consciente que les coûts de ce projet ont été beaucoup plus élevés qu'initialement prévu. Tel qu'indiqué dans le cadre du dossier R-4199-2022, l'impact de la Covid-19, les particularités de la phase 55 ainsi que le retard sur l'échéancier ont affecté à la baisse la rentabilité de ce projet. Le secteur du multilogement est en pleine essor dans la franchise de Gazifère et la phase 55 constituait un projet complexe pour l'entreprise. Gazifère a adapté ses pratiques d'affaires afin de mieux prévoir les coûts lors de la planification de futurs projets. »  
[nous soulignons] [note de bas de page omise]*

- (ii) Gazifère présente l'analyse de rentabilité du projet de la Phase 55 du programme dédié aux immeubles multilogements.

### Demandes :

- 4.1 En référence (ii), les volumes annuels totaux du secteur résidentiel et du secteur commercial sont respectivement de 231 000 m<sup>3</sup> et de 629 750 m<sup>3</sup> à partir de l'an 3. Veuillez concilier les informations de la référence (i) et les résultats des volumes réels à ce jour avec les projections à la hausse des volumes en référence (ii).



#### Réponse 4.1 :

Dans le cadre du dossier de Fermeture des livres de l'année 2021, Gazifère avait indiqué qu'elle anticipait la construction d'un 5e immeuble d'environ 150 unités, par le promoteur, dans le cadre du projet de la Phase 55<sup>1</sup>. L'analyse de rentabilité présentée à la pièce B-0022, GI-8, document 1.4, du dossier R-4199-2022 prenait donc en considération la construction de ce 5<sup>e</sup> immeuble. À cette pièce, il est possible de constater des volumes de 231 000 m<sup>3</sup> pour le secteur résidentiel et de 829 750 m<sup>3</sup> pour le secteur commercial à partir de l'an 3.

Toutefois, tel qu'expliqué à la référence (i) citée en préambule, Gazifère a dû corriger sa prévision dans le secteur commercial en réduisant sa projection de l'équivalent d'un client commercial et du volume correspondant à celui-ci. Conséquemment, Gazifère présente une projection à la baisse des volumes attendus dans le secteur commercial, lesquels sont passés de 829 750 m<sup>3</sup> à 629 750 m<sup>3</sup> à partir de l'an 3.

Gazifère présente à la pièce B-0027, GI-8, document 1.1, les volumes réels du projet pour les années 1 et 2 et les volumes prévus pour les années 3 et suivantes, lesquels excluent la construction du 5<sup>e</sup> immeuble susmentionné, tel qu'expliqué au paragraphe précédent.

4.2 En vous référant à (i), veuillez préciser les pratiques d'affaires adoptées par Gazifère afin de mieux prévoir les coûts lors de la planification de futurs projets dans le cadre du programme dédié aux immeubles multilogements.

#### Réponse 4.2 :

Auparavant, l'estimation des coûts de branchement était sous la responsabilité de l'équipe de Développement de marché. Cette responsabilité incombe désormais à l'équipe des Opérations – volet construction, puisque ceux-ci sont déjà responsables de suivre les coûts réels des projets. Par ailleurs, l'équipe des Opérations est en communication constante avec les entrepreneurs de Gazifère, ce qui leur permet d'avoir une meilleure appréciation de la complexité d'un projet. Ce changement de responsabilité devrait permettre de mieux prévoir les coûts lors de la planification de futurs projets.

---

<sup>1</sup> Dossier R-4199-2022, B-0021, GI-8, document 1, page 12 de 34.  
Original : 2023-08-02